



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA NIÈVRE

Direction de la réglementation
et des collectivités locales

Nevers, le **29 MARS 2016**

Bureau des collectivités locales

Dossier suivi par : Alain CREUZET
Tél : 03.86.60.71.94
Mél : alain.creuzet@nievre.gouv.fr.

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE
DE LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE**

Compte-rendu de la réunion du 11 mars 2016

La commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI), régulièrement convoquée, s'est réunie le 11 mars 2016 à 9 h 30 à la Préfecture, salle Vauban, sous la présidence de M. Jean-Pierre CONDEMINE, préfet de la Nièvre.

Etaient présents :

M. Daniel BARBIER - Vice-Président du conseil départemental - Conseiller départemental du canton d'Imphy

M. Fabien BAZIN - Vice-Président du conseil départemental - Conseiller départemental du canton de Corbigny

Mme Claudine BOISORIEUX - Présidente de la Communauté de Communes des Vaux d'Yonne

Mme Isabelle BONNICEL - Maire de Varennes-Vauzelles

M. Hicham BOUJLILAT - Conseiller régional – Pouvoir de M. Mathieu

M. Jean-Pierre CHÂTEAU - Vice Président de la communauté de communes des Bertranges à la Nièvre

M. Jean-Luc CONCEPTION - Maire de Balleray

Mme Pascale DE MAURAIGE - Maire d'Arquian

M. Alain DHERBIER - Président de la communauté de communes Loire et Nohain

M. Jean-Claude DESRAYAUD - Président de la communauté de communes des Portes Sud du Morvan

Mme Yvette DOUBLOT - Maire de Brinon-sur-Beuvron

M. Guy DOUSSOT - Président de la Communauté de communes du Haut Morvan

M. René DUVERNOY - Président du SIAEP de la Dragne

M. André GARCIA - Président de la communauté de communes Loire et Allier

M. Jean-Sébastien HALLIEZ - Président de la communauté de communes des Portes du Morvan

M. Guy HOURCABIE - Vice-Président du Conseil départemental - Président du SIEEEN

M. Patrice JOLY - Président du Conseil Départemental - Président de la communauté de communes des Grands Lacs du Morvan - Maire adjoint d'Ouroux-en-Morvan

Mme Dominique JOYEUX - Présidente de la communauté de communes du Bazois

Mme Joëlle JULIEN - Présidente de la communauté de communes Fil de Loire – Pouvoir de M. Legrain

Mme Bernadette LARIVÉ - Maire de Saint-Maurice

M. Alain LASSUS - Maire de Decize

Mme Vanessa LOUIS-SIDNEY - Conseillère départementale du canton de Saint-Pierre-le-Moutier

M. René MARCELLOT - Maire de Saint-Père

M. Gilles NOËL - Maire de Varzy

M. Philippe NOLOT - Conseiller départemental du canton de Clamecy

M. Christian PERCEAU - Président de la communauté de communes des Amognes

M. Georges PEREIRA - Président de la communauté de communes entre Loire et Morvan

M. Jean-Charles ROCHARD - Président de la communauté de communes du Pays Corbigeois

M. Jany SIMEON - Président de la communauté de communes du Val du Saouzay

M. Michel SUET - Maire-adjoint de Nevers

M. Pascal THEVENET - Maire de Saint-Léger-des-Vignes

M. Eric THOMAS - Président de la communauté de communes du Sud Morvan

M. Denis THURIOT - Président de la communauté d'agglomération de Nevers

M. Henri VALES - Maire de La Charité-sur-Loire – Pouvoir à M. Lassus

M. Alain VALLET - Maire de Billy-Chevannes

M. Michel VENEAU - Maire de Cosne-Cours-sur-Loire

Etaient excusés

M. Jacques LEGRAIN - Président de la communauté de communes entre Nièvres et Forêts – Pouvoir à Mme Julien

M. Jean-Jacques LÉTÉ - Président de la communauté de communes Loire et Vignoble

M. Sylvain MATHIEU - Vice président du conseil régional – Pouvoir à M. Boujlilat

Etaient absents

M. Christian BARLE - Président de la Communauté de communes Nivernais Bourbonnais

M. Thierry FLANDIN - Président de la communauté de communes en Donziais

M. Jean-Michel MALHAPPE – Conseiller municipal de Saint-Pierre-du-Mont

Participaient également à la réunion :

M. Christian PAUL – Député de la Nièvre

Mme Martine CARRILLON-COUVREUR – Députée de la Nièvre

Mme Anne EMERY-DUMAS – Sénatrice de la Nièvre

M. Gaëtan GORCE – Sénateur de la Nièvre

M. Olivier CADIOT – Maire de Chaulgnes

M. Jacques MERCIER – Maire de Parigny-les-Vaux

M. Philippe RONDAT – Maire de Tronsanges

M. Olivier BENOIST – Secrétaire Général de la Préfecture

M. Nicolas REGNY - Sous-Préfet de Clamecy – Sous Préfet de Cosne-sur-Loire par intérim

Mme Mireille HIGINNEN-BIER – Sous-préfète de Château-Chinon

Mme Fabienne PANTOUSTIER – Adjointe au Directeur départemental des finances publiques représentant M. le DDFIP

Mme Claude SELLIER - Inspecteur divisionnaire à la DDFIP

M. Luc GUYOT – représentant M. le Directeur départemental des territoires

M. Thierry DOUSSET - Directeur de la réglementation et des collectivités locales

M. le préfet accueille les participants. Le quorum étant atteint, il indique que les questions seront examinées par territoire puis donne la parole à M. le rapporteur général.

M. Joly se félicite de la qualité des échanges, tant entre élus qu'avec les services de l'Etat. Il précise que les prochains mois seront difficiles avec des discussions sur les compétences, les ressources humaines mais ajoute qu'il ne faut pas s'enfermer dans ces aspects techniques et avancer. Il conviendra de faire passer les choix de la CDCI auprès des communes et des habitants, de rassurer les élus sur le fonctionnement des conseils communautaires.

M. Gorce souhaite alerter la commission sur une réflexion menée en parallèle au SDCI : la réorganisation de l'Etat avec d'éventuels regroupements d'arrondissements. Il déplore que les deux travaux soient menés séparément et conclut que les élus ne sauraient accepter la disparition d'une sous-préfecture.

M. le préfet rappelle que les premières orientations sur l'évolution de l'Etat territorial remontent à la directive nationale d'orientation de 2004 avec une réflexion sur les services rendus aux citoyens. La réflexion actuelle s'inscrit dans le cadre du Plan Préfectures Nouvelle Génération et a pour objectif d'adapter l'échelon infra départemental de l'Etat à l'évolution de la société et aux attentes de la population. Il n'y aura aucune décision avant d'avoir consulté attentivement les élus. Il n'est pas question d'abandonner telle ou telle partie du territoire. L'installation d'une plateforme passeports et cartes nationales d'identité dans la Nièvre compétente pour la région Bourgogne Franche Comté avec une plateforme plus petite à Belfort démontre que l'Etat n'abandonne pas le territoire nivernais, bien au contraire.

M. Paul souscrit aux propos de M. Gorce et souligne que l'organisation de l'Etat dans le département tient à la réalité géographique : Nevers n'occupe pas géographiquement une place centrale dans le département. La mise en place des nouvelles intercommunalités doit être accompagnée et soutenue par 3 sous-préfets.

M. le préfet insiste sur le fait qu'il n'est pas dans l'esprit d'abandonner des parcelles de territoire. Il s'agit d'une réflexion globale et il faut que les élus s'expriment.

Mme Carrillon-Couvreur salue la qualité des échanges et des réflexions sur l'intercommunalité. Concernant la concertation sur la présence de l'Etat, elle demande à M. le préfet comment il envisage cette réflexion et son calendrier.

M. le préfet renvoie sur ce point à la prochaine réunion sur le sujet qui permettra de définir la méthodologie. Il propose de passer à l'examen du SDCI.

CC n° 9 (CC Nivernais Bourbonnais + CC Sologne Bourbonnais Nivernais) :

M. le préfet indique que l'amendement relatif à l'intégration de Dornes et Saint Parize en Viry à la communauté d'agglomération (CA) de Moulins, adopté par la CDCI de la Nièvre, l'a été dans les mêmes termes par la CDCI de l'Allier.

Il rappelle que l'amendement relatif au rattachement de Toury-Lurcy à la CC n° 1 a été adopté à la dernière CDCI.

CC n° 1 (CC du Sud Nivernais + CC entre Loire et Forêt) :

M. le préfet rappelle que la CDCI a adopté l'amendement relatif à la fusion de la CC n° 1 avec la CC Fil de Loire.

Concernant le rattachement de La Fermeté à la CC constituée de la CC n° 1 et de Fil de Loire, M. Perceau précise que le conseil communautaire de la CC des Amognes a délibéré favorablement le 02/03/2016.

Mme Julien présente à nouveau l'amendement relatif à la réduction de périmètre de la CC n°2 et l'adhésion de La Fermeté à la CC n° 1 augmentée de la CC Fil de Loire.

M. le préfet le met aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

CC n° 8 (CC du Bazois + CC du Sud Morvan + CC entre Loire et Morvan + CC des Portes Sud du Morvan) :

Mme Joyeux indique que la situation a mûri. Au cours des discussions qui ont eu lieu depuis la dernière CDCI, la CC Sud Morvan a réitéré son attachement à la fusion avec la CC des Portes Sud du Morvan et entre Loire et Morvan. Elle remercie la CC du Haut Morvan de s'être réunie en urgence pour voter sur un rattachement de la CC du Bazois à la CC n°7.

M. Doussot rappelle que la CC du Haut Morvan avait au départ la volonté de rester seule. Les réunions des 2 et 7 mars 2016 avec les CC du Bazois, des Grands Lacs du Morvan et des Portes du Morvan ainsi que les liens noués lors de la campagne départementale ont poussé les élus de la CC du Haut Morvan à se prononcer pour le rattachement de la CC du Bazois à la CC n°7.

M. Thomas redit que la CC du Sud Morvan n'est pas favorable à ces deux amendements.

M. Pereira ajoute que pour lui, comme pour M. Desrayaud, la CC du Bazois est la bienvenue dans la CC n° 8.

M. Joly récapitule : il y a un amendement de Mme Joyeux pour une fusion de la CC du bazois avec la CC du Sud Morvan et la CC du Haut Morvan et un amendement de M. Doussot pour rattacher la CC du

Bazois à la CC n°7 et non à la CC n°8. La CC du Bazois préfère la CC n° 8 telle que proposée au projet de schéma si son amendement ne passe pas. Mme Joyeux acquiesce.

M. le préfet met chaque amendement aux voix :

- l'amendement pour une fusion des CC du Bazois, du Haut Morvan et du Sud Morvan recueille une voix pour, deux abstentions : il est rejeté.

- l'amendement relatif au rattachement de la CC du Bazois à la CC n°7 recueille une voix pour et une abstention : il est rejeté.

Les CC n° 7 et 8 restent donc sur les périmètres prévus au projet de SDCI.

M. Perceau présente un amendement soumis par M. Bonnet, maire d'Alluy qui appartient à la CC n°8 (CC du Bazois) et souhaite rejoindre la CC n°2. Il précise qu'il n'approuve pas cette demande qu'il ne trouve pas cohérente puisqu'Alluy a sur son territoire le siège de la CC du Bazois et la maison de la petite enfance. Mme Joyeux ajoute qu'elle n'était pas au courant de cet amendement. M. Barbier estime que cet amendement vient trop tard. Mme Larivée partage le sentiment de M. Perceau.

Mme Bonnicel relève que la commune n'est pas présente et n'est donc pas au courant du vote de la CDCI sur le périmètre des CC n° 7 et 8 : elle s'abstiendra.

M. le préfet rappelle que cette évolution pourra aussi faire l'objet d'une procédure de droit commun. Il met l'amendement aux voix. Il recueille aucune voix pour et 8 abstentions, il est rejeté.

CC n° 7 (CC du Haut Morvan + CC des Grands Lacs du Morvan + CC des Portes du Morvan) :

Le périmètre est entériné par les votes précédents.

CC n° 6 (CC du Pays Corbigeois + CC la Fleur du Nivernais + CC du Val de Beuvron) :

M. le préfet rappelle que le rattachement de Montreuillon à la CC n°6 a été adopté à la dernière CDCI.

Concernant le rattachement de Pouques-Lormes à la CC n°6, M. Halliez relate que la réunion d'information et d'échanges avec la commune concernée et la CC du Pays Corbigeois a permis d'aboutir à un accord sur cet amendement.

M. Rochard confirme qu'il y a eu un accord tripartite, l'amendement relatif au rattachement de Pouques-Lormes à la CC n°6 est donc maintenu.

M. Bazin souligne que lors des discussions publiques qui ont attiré de nombreux habitants, le sujet des compétences a été très peu abordé et les débats ont plutôt porté sur les bassins de vie. Cela montre qu'il reste un gros travail de pédagogie à mener vers les habitants. Des idées fausses circulent, par

exemple qu'en 2020, il n'y aura plus de communes de moins de 500 habitants et que le débat est donc inutile. Il pense qu'il faudrait que l'Etat puisse rappeler clairement que les communes conservent toute leur place, que la création de communes nouvelles n'est pas une obligation.

M. Rochard formule son désaccord concernant les compétences, lors de la réunion tripartite, la question a été largement abordée (taux de fiscalité, prix de l'eau, ordures ménagères), bien au-delà de l'aspect bassin de vie.

M. le préfet met l'amendement relatif au rattachement de Pouques-Lormes à la CC n°6 aux voix, il est adopté à l'unanimité.

M. le préfet signale une demande de la commune de Saint-Agnan pour rejoindre la CC de Saulieu mais constate qu'aucun amendement n'a été déposé.

CC n° 5 (CC des Vaux d'Yonne + CC du Val de Saunais) :

M. le préfet rappelle que la CDCI de la Nièvre a adopté l'amendement relatif à l'intégration des 4 communes icaunaises et Pousseaux mais pas celle de l'Yonne, des contacts seront établis avec l'Yonne pour mettre en œuvre la procédure de droit commun.

Mme Boisorieux souligne que Pousseaux n'est pas une commune icaunaise et qu'on ne peut se tourner vers l'Yonne la concernant.

M. Paul demande si Pousseaux serait prête à venir seule à la CC n°5. M. Noël et Mme Boisorieux répondent oui. M. Paul rappelle que les élus de l'Yonne sont d'accord. La procédure de droit commun sera longue, il faudrait avancer.

M. le préfet estime que Pousseaux appartient à l'amendement adopté, qu'il est par ailleurs favorable à un travail avec l'Yonne mais que la difficulté réside dans le rejet de l'amendement par la CDCI de ce département.

M. Paul demande ce qui est prévu en cas de divergence entre deux SDCI.

M. le secrétaire général répond que là est la difficulté. Sans accord, on revient aux deux projets de SDCI qui sont compatibles, à moins que la CDCI de l'Yonne revoit sa position.

Pour M. Siméon, l'amendement portait sur les 5 communes, il n'y a pas d'amendement pour Pousseaux seule. Il ne comprend pas que la volonté des élus ne prévaille pas.

M. le préfet rappelle que ce sont des élus qui ont voté à la CDCI de l'Yonne, il ne peut que constater que les élus de cette CDCI ne sont pas pour l'amendement. Il s'engage à recontacter le préfet de l'Yonne pour voir comment avancer et prend note qu'il n'y a pas d'amendement pour Pousseaux seule.

M. Paul entend bien les arguments exposés par les uns et les autres mais estime, à titre personnel, que la position de la CDCI de l'Yonne ne découle pas de la situation concrète des 5 communes.

CC n° 4 (CC Loire et Nohain + CC en Donziais + CC Loire et Vignoble) :

M. Dherbier remercie la CDCI de lui avoir accordé un délai lors de la dernière réunion. Il annonce que les éléments de l'étude plaident pour le projet de SDCI.

Le périmètre prévu est donc entériné.

CC n° 3 (CC du Pays Charitois + CC entre Nièvres et Forêt + CC des Bertranges à la Nièvre) :

M. Château présente un amendement relatif au souhait de la commune de Poiseux de rejoindre la CC n°3 et précise que cette question avait été posée par les collectivités de la CC entre Nièvres et forêts lors de la consultation sur le projet de schéma.

Il ajoute que le délai accordé au sujet de la demande de Parigny-les-Vaux de rejoindre la CA de Nevers a permis des contacts fructueux et que la CC des Bertanges à la Nièvre a voté favorablement à ce départ.

M. Thuriot remercie M. Château et la CC des Bertranges à la Nièvre pour la qualité des échanges et rappelle que M. le préfet avait donné son accord pour entendre les maires concernés.

M. Conception annonce que la CC du Bon pays a voté favorablement au départ de Poiseux vers la CC n°3.

M. le préfet met aux voix l'amendement relatif au départ de Parigny-les-Vaux vers la CA de Nevers, il est adopté à l'unanimité. Il met ensuite aux voix celui relatif au départ de Poiseux vers la CC n°3, il est également adopté à l'unanimité. M. Mercier, maire de Parigny-les-Vaux remercie la CDCI d'avoir pris en compte la demande de sa commune.

Concernant les amendements relatifs au départ de Chaulgnes et Tronsanges vers la CA de Nevers, M. Thuriot signale la présence des deux maires.

M. Rondat, maire de Tronsanges, explique que sa commune compte 387 habitants, qu'elle appartient au bassin de vie de Nevers à tous points de vue. Il ajoute que la Nièvre a besoin d'une CA forte, capable de déployer des moyens humains et matériels conséquents.

M. Cadiot, maire de Chaulgnes, explique que sa commune compte 1500 habitants et est très proche de Nevers. Les habitants sont attachés au bassin de vie de Nevers. Chaulgnes coopère déjà avec la CA pour l'eau, l'urbanisme. Ce choix n'est pas politique mais repose sur la cohérence territoriale. Les

habitants et les élus ne comprendraient pas de ne pas être entendus par la CDCI. Il conclut qu'il faut une CA puissante pour le développement de la Nièvre.

M. Valès est d'accord sur la nécessité d'une mutualisation. Si la CC du Pays Charitois ne souhaite pas rejoindre la CA de Nevers c'est parce qu'elle souhaite travailler par étapes. Ses élus refusent cet amendement. Il rappelle que M. Cadiot est vice-président chargé du tourisme et participe à la mise en œuvre de projets dans ce domaine. Il souligne que les deux communes représentent 16 % de la population de la CC, que beaucoup de leurs habitants profitent des installations sportives de La Charité et que la CC a voté contre le départ des deux communes le 28/01/2016 à 32 voix contre 7 pour. Il demande le rejet de l'amendement.

M. Thuriot est d'accord pour procéder par étapes mais créer des liens entre la CC et la CA n'est pas une nouvelle étape puisqu'ils existent déjà. La CA doit accroître son périmètre pour constituer une entité forte, sans attendre. Il attire l'attention sur le fait que les départements voisins mettent en place des intercommunalités de grande taille. L'adoption de l'amendement n'empêchera pas la CA et la CC de poursuivre leur coopération. Il faut tenir compte de la volonté des élus municipaux.

M. Gorce partage la position de M. Thuriot sur la nécessité de renforcer la CA de Nevers. C'est un enjeu économique et non politique. Il lui semble toutefois difficile de se construire contre l'avis de la CC du Pays Charitois. Sur les autres amendements, on a tenu compte de la position des CC concernées, il faudrait faire pareil. Les choses ne sont pas mûres pour cet amendement, il serait préférable de procéder selon le droit commun. Enfin, sans minimiser le poids des deux communes, leur inclusion à la CA ne changerait pas grand chose à la dynamique de celle-ci.

M. Thuriot répond qu'une simulation de la DDFIP montre qu'une intégration des deux communes et de la CC Loire et Allier engendrerait 1,5 M € de ressources supplémentaires. Sur la question des tensions, il estime que si la CC n° 3 conserve deux communes qui ne souhaitent plus en faire partie, ce sera tendu aussi. L'avis de la CC n'est pas une obligation légale, il faut respecter la volonté des communes.

Mme Julien s'exprime au nom de M. Legrain qui lui a donné pouvoir : il faut maintenir les deux communes dans la CC n°3.

M. Bazin rappelle que dans les années 80 la DATAR préconisait un schéma de coopération basé sur des conventions, on peut travailler ensemble sans fusionner.

M. Valès précise qu'il n'appréhende pas les choses comme un conflit, il est pour un rapprochement avec la CA de Nevers et souhaite apaiser le débat mais les habitants n'ont pas été consultés et sont plus partagés qu'il n'y paraît.

M. Veneau demande le vote à bulletin secret, cette demande est approuvée par plus du tiers des membres présents. Il est donc procédé au vote à bulletins secrets qui donne le résultat suivant : contre l'amendement 25 voix, pour 11 voix, abstentions 2 voix

CC n° 2 (CC des Amognes + CC du Bon pays + CC Cœur du Nivernais) :

Aucun autre amendement que ceux discutés n'est présenté.

CA (CA de Nevers + CC Loire et Allier + CC Fil de Loire) :

M. le préfet estime que Magny-Cours est un pilier du développement économique du département. Il fait part de sa préoccupation quant au report du rapprochement de la CC Loire et Allier avec la CA de Nevers. Il souhaite qu'elle ait lieu rapidement et souligne qu'il sera très attentif à ce qu'on n'attende pas une échéance trop lointaine compte tenu du contexte de l'évolution des compétences économiques.

M. Thuriot déclare être conscient, comme M. Garcia, de la nécessité d'avancer, ils souhaitent d'ailleurs rencontrer M. le préfet.

M. Garcia demande que du temps soit laissé à la pédagogie.

M. le préfet prend acte de la volonté des élus de consolider les préalables à la fusion. Il confirme qu'il veillera à ce que la fusion ne soit pas trop retardée, compte tenu des enjeux.

M. Joly répète qu'il faut travailler sur des projets territoriaux. Il indique que le conseil départemental est à la disposition des élus en matière d'ingénierie. Il y a une belle opportunité de développer le travail en commun.

*
* *

Concernant les syndicats, M. le secrétaire général rappelle que le projet de SDCI prévoit la dissolution de 4 syndicats sans activité et de 23 syndicats primaires d'électricité (syndicats intercommunaux d'électricité : SIE). Quant aux 35 syndicats dont le périmètre est inclus en totalité dans un EPCIFP, le projet de schéma ouvre une réflexion. Ils peuvent être dissous si la CC acquiert la compétence correspondante mais il n'y a pas d'automatisme. Il n'y aura pas de dissolution de ces syndicats actée dans le SDCI. La réflexion se poursuivra. Les SIAEP ne sont pas menacés en tant que tels. Les SIE auraient déjà dû être dissous, cela n'aura pas d'incidence sur le SIEEEN avec la substitution des commissions locales de l'énergie (CLE).

M. Hourcabi explique qu'à l'origine, les SIE avaient la maîtrise d'ouvrage des installations puis l'ont transférée au SIEEEN pour ne conserver qu'un rôle de concertation et d'information sur les territoires. Il est important de maintenir cette fonction (attentes des populations, remontées d'informations du terrain). Les CLE l'assureront.

M. le préfet confirme que les CLE ménageront un espace d'échange et de débat intéressant. Il demande s'il y a d'autres amendements.

M. le secrétaire général confirme qu'aucune dissolution de SIAEP n'est prévue, la réflexion se poursuit.

M. le préfet indique que des amendements sur ces syndicats n'ont pas lieu d'être, il conviendra seulement de mentionner ces éléments au compte rendu de la réunion. Il précise qu'il a reçu récemment l'agence de l'eau qui l'a informé que la Nièvre ne mobilisait pas suffisamment les crédits disponibles.

M. Barbier répond que les exigences des agences sont draconiennes, il faut notamment atteindre un certain rendement pour pouvoir solliciter les aides alors que des aides seraient nécessaires pour améliorer le rendement.

M. Lassus présente l'amendement relatif à la dissolution du SIOM de La Machine. Il explique que la CC n° 1 s'organisera autour de 3 villes. Il précise que la CC Fil de Loire gère déjà ses ordures ménagères. Il estime qu'il est urgent de dissoudre le SIOM et de traiter la situation des 4 communes membres qui n'appartiennent pas à la CC n° 1 pour permettre aux CC n° 1 et n° 8 de travailler.

M. Pereira explique qu'une réunion a eu lieu à la CC entre Loire et Morvan au sujet des 4 communes : elles ne sont pas prêtes à la disparition du SIOM et demandent un temps de réflexion. Il souhaite le rejet de l'amendement.

M. Hourcabi souligne que ces 4 communes confient le traitement des ordures ménagères au SIEEEN qui dispose des équipements nécessaires (quais de transfert...). La dissolution du SIOM nécessite la mise en place de solutions alternatives. De plus, le SIOM gère une déchetterie à Cercy-la-Tour (une des 4 communes), que deviendrait-elle ? Enfin, l'équilibre financier actuel est acceptable, si on change le système, donc les tonnages, quel sera l'équilibre financier ?

M. Lassus répond que l'amendement vise une mise en œuvre au 01/01/2017, tous ces points peuvent être réglés en 9 mois. La CC n° 1 aura des moyens.

M. le secrétaire général estime qu'outre le fait que les 4 communes concernées ne sont pas prêtes, les répercussions financières de l'opération ne sont pas connues. De plus, l'intégration au SDCI nécessiterait des décisions d'ici le 15/06/2016.

M. Lassus rappelle que la compétence ordures ménagères sera obligatoire pour les CC au 01/01/2017.

M. le secrétaire général répond que l'opération pourra se faire par la procédure de droit commun sur le même calendrier.

M. Pereira est d'accord avec M. le secrétaire général : les 4 communes préfèrent avancer selon le droit commun.

M. le préfet juge qu'il est préférable d'utiliser le droit commun, sans perdre de temps.

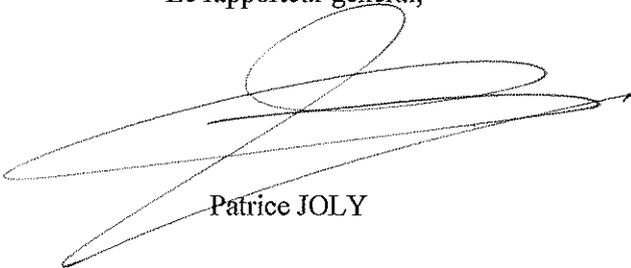
Concernant les communes nouvelles, M. le sous-préfet de Clamecy explique qu'une seule commune nouvelle a été créée, dans l'arrondissement de Clamecy : Beaulieu qui regroupe les communes de Beaulieu, Dompierre-sur-Héry et Michaugues. D'autres projets ont fait l'objet de réflexion. Concernant Moraches, Germenay et Asnan : le projet a été abandonné. Pour Guipy, Saint-Révérien, Neuilly, il n'est pas confirmé. A Brèves et Villiers-sur-Yonne, la réflexion est en cours. Dans l'arrondissement de Cosne-sur-Loire, les 10 communes de l'ancien canton de Donzy qui est aussi le périmètre de la CC en Donziais sont en cours de réflexion. Un autre projet a été envisagé autour de Murlin et Beaumont-la-Ferrière. Enfin, autour de Champlin, compte tenu des difficultés relatives au conseil municipal de cette commune, l'idée d'une commune nouvelle avait été émise. Les élections municipales à Champlin ont permis de régler la difficulté sans recours à la constitution d'une commune nouvelle.

M. Conception indique que Balleray et Ourouer souhaitent mener à bien la constitution d'une commune nouvelle pour le 01/01/2017. Il s'étonne des freins rencontrés sur les évolutions : la CC est trop petite mais les communes sont attachées à leur patrimoine.

M. le préfet remercie tous les participants pour la richesse des débats. L'intercommunalité dans la Nièvre comptera 11 EPCIFP contre 27. Le SDCI est un point de départ, d'autres rapprochements devront avancer sans perdre de temps.

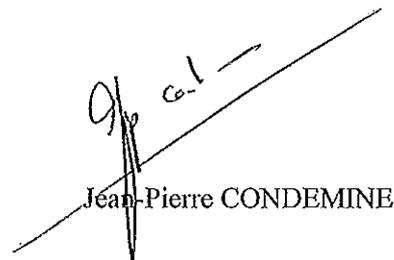
La séance est levée à 12 h 00.

Le rapporteur général,



Patrice JOLY

Le Préfet,



Jean-Pierre CONDEMINÉ